

Commune de VADENAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2022

Présents : Mmes MM. Bertrand DUBOIS, Didier POUGEON, François PIERRE, Jessica FURELAUD, Nicolas PETITJEAN, Eric NONNON, Annie VÉRON (7)

Absents : Ludovic GIANCOLA, Aurélie JACQUINET, Ludovic LUCOT, Karine ROLLAND (4)

Secrétaire de séance : Nicolas PETTITJEAN

Convocation en date du 6 décembre 2022.

La séance débute à 9h00.

Le compte rendu de la séance du 16 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité, après une rectification.

1/ Installations d'assainissement non collectif de la mairie et de la salle des fêtes

(Délibération 2022-27)

Les contrôles effectués par le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Châlons Agglo sur les filières d'assainissement non collectif de la mairie et de la salle des fêtes ont mis en évidence leur non-conformité à la réglementation en vigueur. Il convient en conséquence de procéder à leur rénovation complète. Le maire présente et détaille les devis réalisés par les entreprises BR ENTREPRISE et COTRET TP, les différents choix techniques proposés, leurs avantages et inconvénients respectifs, ainsi que leurs montants.

Le Conseil Municipal décide de retenir :

- pour les travaux d'installation d'assainissement non collectif de la mairie : l'entreprise BR ENTREPRISE pour un montant de 19 608 € TTC,
- Pour les travaux d'installation d'assainissement non collectif de la salle des fêtes : l'entreprise BR ENTREPRISE pour un montant de 27 072 € TTC.

A la suite de ces travaux, des travaux d'aménagement végétal seront mis en œuvre et un cheminement piéton sera installé le long de la salle des fêtes.

Vote : à l'unanimité.

2/ Repas des Aînés 2023

(Délibération 2022-28)

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a l'habitude d'organiser chaque année le traditionnel repas des Aînés. Il convient de décider de son maintien ou non pour 2023 et d'en fixer les modalités.

Le Conseil Municipal décide d'organiser le traditionnel repas des Aînés en début d'année 2023, la date du 4 mars est avancée. Il décide d'allouer un budget de 40,00 € maximum par convive pour ce repas.

Vote : à l'unanimité.

Compte-rendu des délégations données au maire

Le maire informe que conformément à la réglementation il a constitué par un certificat administratif une provision de 19 232 € pour dépréciation d'une créance, une instance pour annulation d'un titre de perception étant en cours devant le tribunal administratif.

Afin de pouvoir passer cette écriture, et dans le cadre de la fongibilité des crédits accordée par délibération du conseil municipal, il a procédé à un virement de crédits du chapitre 011 – charges à caractère général au chapitre 68 – dotations aux provisions d'un montant de 20 000 €.

4/ Questions diverses

Les travaux de réfection de la traverse de Vadenay à Cuperly sont à l'étude. Plusieurs options étant possibles, le conseil retient une remise en état de la voirie afin de lui conserver son caractère de chemin rural, sans encourager l'augmentation de la vitesse des véhicules.

Le panneau interdisant les véhicules de plus de 3,5 T à l'intersection de la grande rue de la Noblette et du Chemin des Ecoliers a été arraché par un poids lourd qui se rendait sur l'exploitation Jacquinet. Il a été identifié. Le remplacement va intervenir.

Dans le cadre de la réduction des dépenses énergétiques, le remplacement des ampoules au sodium de l'éclairage public par les leds peut être envisagé. Des devis vont être sollicités en ce sens.

En cas de coupure d'électricité due à une pénurie, l'Etat préviendra les maires 3 jours à l'avance.

La commission communication est appelée à se réunir pour cadrer les attributions de chacun en matière de gestion du site Internet.

L'avis général est la préservation de l'ancien presbytère. Suite au dégât des eaux qu'il a subi, des travaux de comblement de la cave effondrée d'un montant de 5 656 € TTC ont été effectués. Ces travaux sont pris en charge partiellement par l'assurance. Un mur à l'arrière du terrain est également fissuré.

Annie Véron est chargée de rencontrer les animatrices de la bibliothèque pour connaître leurs besoins et leurs attentes pour continuer les activités proposées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h25.

Le secrétaire de séance

Le Maire